

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Commercialisation de la mode (571.C0)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège Laflèche

Octobre 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Commercialisation de la mode* (571.C0) donné au Collège Laflèche s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Collège Laflèche, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 6 octobre 2005. Un comité dirigé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 22 et 23 novembre 2005¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs², des étudiants et des membres du personnel. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Laflèche et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre la commissaire, M^{me} Patricia Hanigan, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Julie Roy, professeure en Commercialisation de la mode au Cégep Marie-Victorin, M^{me} Hélène Dozois, professeure en Commercialisation de la mode au Campus Notre-Dame-de-Foy, M. Francis Foy, consultant en gestion de commerce de détail. Le comité était assisté de M^{me} Marthe Bolduc, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Situé à Trois-Rivières, le Collège Laflèche est un établissement privé subventionné, fondé en 1969. À l'automne 2005, le Collège propose quatorze programmes de DEC au secteur de la formation ordinaire, dont six programmes préuniversitaires et huit programmes techniques.

Le programme *Commercialisation de la mode*, défini par objectifs et standards, a été autorisé et implanté au Collège en 1999. Le programme comprend 91 2/3 unités dont 26 2/3 sont consacrées à la formation générale et 65 à la formation spécifique. La formation spécifique du programme comporte 22 compétences réparties en 38 cours. À l'origine, les élèves devaient opter pour la formule de stages crédités ou pour la formule *alternance travail-études* (ATE) mais à partir de la cohorte 2001, en accord avec le plan stratégique en cours, le Collège a retenu exclusivement la formule ATE.

Le programme *Commercialisation de la mode* est offert dans cinq collèges. Au Collège Laflèche, entre 1999 et 2005, la moyenne des nouvelles inscriptions se situe autour d'une quarantaine d'élèves. En 2005, l'effectif étudiant, presque exclusivement féminin, se compose de 73 élèves parmi lesquels 31 sont inscrits en première année, 19 en deuxième année et 23 en troisième année, représentant 6 % des élèves fréquentant l'établissement. Près du tiers des élèves proviennent de l'extérieur de la région.

L'équipe départementale est composée de deux enseignants à temps plein, un enseignant à temps partiel et quelques chargés de cours.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le comité d'autoévaluation était composé de quatre personnes : une conseillère pédagogique mandatée pour coordonner l'opération, deux enseignants du département porteur et une professionnelle associée au programme. Le rôle du comité d'autoévaluation consistait à préparer le devis, réaliser l'évaluation et rédiger le rapport. Le comité a retenu six critères d'évaluation et cinq enjeux : apprécier la formule ATE, poser un regard critique sur la gestion du programme en ce qui a trait à la concertation de l'équipe-programme, mesurer le degré d'atteinte des compétences visées par le programme, vérifier l'impact des enjeux précédents sur des indicateurs du cheminement scolaire et vérifier la qualité du climat de travail.

Les travaux se sont échelonnés de l'automne 2004 jusqu'à l'hiver 2005. La démarche d'évaluation s'est déroulée en conformité avec la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège. Le comité d'évaluation a déposé son devis auprès du comité permanent d'évaluation de programme (CPEP) qui, l'ayant approuvé, l'a fait suivre à la Direction des études pour approbation. Le comité a commencé ses travaux dès l'adoption du devis par la Direction des études. Le rôle de la Direction des études a consisté à superviser, directement et par le biais du CPEP, l'évolution des travaux d'évaluation. Tout au long de la démarche, des bilans de l'avancement des travaux ont été acheminés au CPEP. La Direction des études a également rencontré la conseillère pédagogique, membre du comité d'évaluation, à certaines étapes du processus. Le rapport, après avoir été avalisé par la Direction des études, a été déposé au conseil d'administration et adopté le 26 septembre 2005.

Le comité a recueilli l'opinion d'élèves, de professeurs, de professionnels et de cadres. Les élèves proviennent des cohortes 2000 à 2004. Les enseignants interrogés sont ceux de la formation spécifique auxquels s'ajoute un enseignant de la formation générale. Les données perceptuelles proviennent de questionnaires et d'entrevues individuelles et de groupes. Le comité a également analysé d'autres types de documents comme les plans de cours.

La Commission souligne l'analyse sans complaisance réalisée par le Collège. Elle note toutefois que, bien que les questionnaires administrés prennent en compte l'ensemble des composantes de la formation et bien que l'échantillon inclue la présence d'un enseignant de la formation générale, le rapport rend compte principalement de situations vécues en formation spécifique. La Commission **suggère** au Collège qu'à l'avenir, ses évaluations

prennent en compte davantage la formation générale. La Commission souligne, par ailleurs, la collaboration des personnes rencontrées lors de la visite.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins des universités ou du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Le programme a connu de nombreux changements depuis son implantation. En effet, après une année d'implantation difficile, le Collège a rapidement entrepris des changements qui se sont déroulés sur plusieurs années. Ces changements portent notamment sur le changement de personnel associé au programme, le perfectionnement pédagogique de l'équipe enseignante et le développement d'une vision partagée entre les enseignants spécialisés dans le secteur de la commercialisation de la mode et ceux spécialisés dans celui de la gestion.

Pour apprécier l'adéquation de la formation aux besoins du marché du travail, le Collège a pris en compte l'information fournie par les contacts que le programme entretient avec les employeurs par son service d'organisation des stages ainsi que les liens professionnels déjà établis par les professeurs avec les entreprises de la région. La Commission constate cependant que les moyens utilisés jusqu'ici pourraient être renforcés, notamment en ce qui concerne les attentes et les besoins des employeurs de la région. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Collège de systématiser ses liens avec les employeurs.

Selon les données fournies par le Collège, qui portent sur les cohortes 2001 à 2004, tous les finissants se destinant à l'emploi occupent un poste. Pour la grande majorité de ces nouveaux travailleurs, il s'agit d'emplois reliés à leur domaine d'études : acheteur, gérant, concepteur en aménagement, étalagiste, conseiller en mode. Les conditions d'entrée sur le marché du travail font en sorte que ces nouveaux travailleurs n'occupent pas directement les fonctions pour lesquelles ils ont été préparés. Pour plusieurs élèves, l'intérêt pour le programme les incite à poursuivre leur cheminement vers des études universitaires (25 % en 2002, 48 % en 2003 et 25 % en 2004), notamment en administration, en gestion et design de la mode et en commercialisation.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le programme s'articule autour du développement de la polyvalence des élèves en lien avec les domaines du marketing de produits reliés à la mode, la gestion de commerces de mode et le développement d'une vision du phénomène de la mode.

Chacune des compétences du programme fait l'objet d'activités d'apprentissage. La formation spécifique comporte 22 compétences réparties en 38 cours. En raison de la formule en *alternance travail-études*, il n'y a pas de stages crédités. Selon le logigramme des compétences élaboré par le Collège, la première session comporte des notions de base en lien avec le métier, l'informatique, la comptabilité ainsi que la mode. La dernière session vise l'intégration et le transfert des apprentissages au moyen de la prise en charge d'un projet en commercialisation de la mode. Pour avoir accès au projet de fin d'études, l'élève doit avoir suivi tous les cours de formation spécifique des cinq premières sessions du programme, être inscrit à l'ensemble des cours de sixième session et ne pas cumuler plus de deux cours à reprendre. La Commission considère que la séquence des cours favorise la progression des apprentissages.

Le programme est offert selon la formule *alternance travail-études* dans laquelle l'apprentissage prévoit des séquences en classe et des stages en entreprise. L'élève profite de deux expériences de stages non crédités qui comportent un nombre minimal de 250 heures chacune. Un premier stage rémunéré est proposé aux élèves à la session d'été suivant la première année de formation et vise la pratique de vente au détail de produits mode. Le second stage se réalise à l'automne, après la cinquième session d'études qui se déroule à l'été et vise l'accès à des fonctions plus spécialisées comme la gestion d'équipes de vente au détail, la représentation commerciale et les achats. Le Collège explique qu'il a été difficile de trouver des lieux pour le second stage, en raison du fait qu'il est rémunéré. Le Collège a donc changé les conditions du deuxième stage de manière à permettre aux élèves un plus grand éventail de choix. Ainsi, les élèves qui le désirent peuvent jumeler au stage rémunéré une seconde expérience non rémunérée, mais offerte dans un secteur d'emploi qui permet l'accès à des fonctions plus spécialisées.

Par ailleurs, les commentaires reçus par les élèves lors de sondages annuels ont donné lieu à plusieurs ajustements au programme : rédaction d'un cahier-programme présentant les objectifs des cours et les activités d'apprentissage, ajout d'un cours d'anglais spécialisé pour mieux préparer au marché du travail, et implantation de la formule ATE.

En vue d'assurer la conformité des contenus de cours avec les objectifs du programme, il revient, dans un premier temps, au département de procéder à l'examen des plans de cours en lien avec les plans-cadres à l'aide de la grille d'examen des plans de cours. À l'occasion, la Direction des études procède à une vérification des plans de cours. Il n'y a pas eu de vérification réalisée par la Direction des études au cours de la présente évaluation.

À l'examen des plans de cours, la Commission note l'effet positif du perfectionnement pédagogique reçu sur la clarté et la qualité des plans de cours. Toutefois, quelques plans de cours de la discipline spécifique renseignent peu sur la nature de l'épreuve finale et les critères d'évaluation, contrairement aux prescriptions de la PIEA³. À la lumière de ce qui précède, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer de la conformité de l'ensemble des plans de cours à la PIEA.

Par ailleurs, l'autoévaluation a permis d'identifier des lacunes et de déterminer des pistes d'action en lien notamment avec la préparation à la carrière et le renforcement des liens entre les cours du programme.

La charge de travail, d'une session à l'autre, est équilibrée. Depuis le début du programme, le Collège a procédé à plusieurs ajustements, notamment le réaménagement des grilles de cours en 2003-2004. De l'avis même des élèves rencontrés, la charge de travail actuelle est adéquate.

La Commission considère que, dans son ensemble, le programme est cohérent.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Le Collège a évalué les méthodes pédagogiques utilisées à l'intérieur des cours pour les trois sessions de l'année 2004. Dans l'ensemble, les méthodes sont adaptées aux objectifs du programme et aux caractéristiques de la clientèle : discussions, mises en situation, simulations, vidéos, utilisation d'outils informatiques, jeux de rôles, organisation d'événements, travaux pratiques. Au cours de la première année, plusieurs visites en

3. Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, art. 4.3.4, p. 10, mai 2005.

entreprises visent à mettre les élèves en contact avec des gens des différents domaines de la mode. L'organisation d'un défilé de mode proposé dans le cours *Conception et réalisation d'événements* initie les élèves à l'apprentissage de la planification et de la gestion d'un événement d'envergure.

Les élèves interrogés lors de l'autoévaluation réclamaient une plus grande variété de méthodes pédagogiques. Sur cet aspect, la direction s'est assurée de renforcer les compétences pédagogiques de l'équipe enseignante par des mesures d'encadrement et par des activités de perfectionnement ce qui fait que les perceptions ont changé. En effet, selon la direction et les élèves rencontrés, il y a une nette amélioration de la variété des méthodes. La Commission souligne que l'équipe professorale est soucieuse de se développer au plan pédagogique. Elle considère également que le soutien de la direction à cet égard mérite d'être souligné.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Dans le but de vérifier que chacune des compétences fait l'objet d'évaluation, le Collège a retenu les plans de cours et examens finaux des cours offerts aux sessions d'hiver, d'été et d'automne 2004. Cet échantillon permet de couvrir les évaluations de 50 % des cours répartis à travers les trois années du programme. La Commission considère que les modes d'évaluation retenus pour plusieurs cours sont intéressants. Toutefois, selon l'analyse du Collège, quelques examens n'évaluent pas complètement la compétence visée. Aussi, certaines tâches d'évaluation ne sont pas conformes à celles paraissant au cahier-programme. Lors de la visite, la Commission a remarqué que, dans l'ensemble, les modes d'évaluation utilisés à l'intérieur des cours permettent d'attester l'atteinte des compétences. Dans quelques cas, par ailleurs, les évaluations visent davantage l'acquisition des connaissances, ou encore, le mode d'évaluation demeure trop subjectif. La Commission estime que le Collège gagnerait à explorer davantage les modes d'évaluation qui émergent de l'approche par compétences. C'est pourquoi elle *suggère* au Collège de prendre les moyens pour que l'équipe-programme s'approprie plus en profondeur l'approche par compétences et les modes d'évaluation qui en découlent.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Parmi les mesures de recrutement, le Collège compte sur l'information qu'il diffuse sur le programme : visites des établissements scolaires, journées portes ouvertes, dépliants à l'intention de la clientèle visée, information diffusée sur le site Internet du Collège.

La Commission estime cependant que le Collège gagnerait à mettre davantage au clair les orientations du programme et les conditions d'entrée sur le marché du travail qui lui sont propres. Selon les commentaires obtenus lors de la visite, plusieurs élèves s'attendaient, au moment de leur entrée dans le programme, à accéder rapidement à des postes de niveau supérieur alors que dans ce champ d'activité, la progression professionnelle au sein des entreprises se réalise au fur et à mesure de l'expérience acquise. De plus, aux dires des intervenants rencontrés lors de la visite, malgré le fait que les activités de promotion insistent autant sur l'axe de la commercialisation que sur celui de la mode, plusieurs élèves se seraient inscrits en croyant à tort que la formation porterait principalement sur la mode. Sur ces aspects, les membres de l'équipe enseignante et les autres professionnels œuvrant auprès des élèves se sont concertés en vue d'adopter un discours commun quant à la nécessité de passer par la vente pour accéder à des postes de niveau supérieur et quant à l'importance du volet gestion dans le programme. En outre, la Commission constate que le site Internet du Collège annonce la possibilité de faire un stage à l'étranger, ce qui est difficilement réalisable par les élèves compte tenu des coûts qui y seraient associés. Pour ces raisons, la Commission **suggère** au Collège de bien informer les élèves des orientations du programme, des conditions d'entrée dans la profession et des conditions d'accès aux stages à l'étranger.

Le Collège a analysé les différents indicateurs de réussite. Pour tous les indicateurs de réussite, les taux du Collège se situent au-dessus des valeurs obtenues par l'ensemble des collèges qui offrent ce programme.

Le taux observé de réussite des cours en première session, pour les cohortes 1999 à 2003, se situe en moyenne autour de 90 %.

Le rapport du Collège mentionne que le taux de réinscription a été en baisse jusqu'en 2001 pour la troisième session et jusqu'en 2002 pour la cinquième session. Selon l'analyse du Collège, plusieurs facteurs peuvent avoir contribué à cette diminution, notamment les difficultés reliées à l'implantation du programme. Par ailleurs, depuis 2002, on observe une augmentation des taux de réinscription en troisième session. Cette situation coïncide avec

plusieurs changements, entre autres, l'arrivée d'une nouvelle équipe enseignante et la mise en place de la formule ATE comme mode unique de stage. Le Collège entend toutefois explorer davantage les motifs qui incitent les élèves à abandonner le programme dont celui de l'obtention d'un emploi et celui de l'échec à des cours et il entend du même coup valider les aspects motivant la hausse importante de réinscription qui serait prévue pour la cohorte 2005. La Commission note que le plan d'action du Collège ne prévoit pas de mesures en ce sens. C'est pourquoi elle **suggère** au Collège d'inscrire formellement à son plan d'action l'examen des causes d'abandon des élèves et de prendre, au besoin, des mesures pour réorienter ces derniers.

Le taux de diplomation pour les cohortes 1999 et 2000 est supérieur aux autres collèges qui offrent ce programme. On observe toutefois une baisse progressive du taux de diplomation qui est passé de 60 % pour la cohorte 1999 à 46,5 % pour celle de 2001. Le Collège prévoit toutefois un accroissement du taux de diplomation qui s'expliquerait par l'augmentation prévue des taux de réinscription en troisième et en cinquième session et l'effet sur la persévérance d'une plus grande satisfaction à l'égard des cours et de l'équipe enseignante.

Le Collège a élaboré une épreuve synthèse de programme à l'aide du profil de sortie des techniciens en commercialisation de la mode. L'élève doit présenter la planification stratégique d'un projet d'implantation d'un commerce comprenant les étapes de conception, de développement et de réalisation. Y est admis l'élève qui a réussi ou est en voie de réussir tous les cours du programme. La Commission note que l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme prend en compte les apprentissages essentiels du programme.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait trois critères additionnels, soit l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines et matérielles et la qualité de la gestion du programme.

L'encadrement des élèves

Le Collège a examiné les activités de soutien et les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage. Les élèves interrogés se disent satisfaits des mesures d'encadrement mises à leur disposition.

Par ailleurs, le Comité d'aide à la réussite a relevé des faiblesses relatives à la qualité du français chez plusieurs élèves, notamment un taux d'échec plus élevé pour les cours de français. Diverses mesures ont donc été mises en place pour soutenir les élèves en difficulté dont l'offre d'ateliers de perfectionnement en français au Centre de ressources

linguistiques (CRL). Cependant, la plupart des élèves inscrits ont abandonné avant le début des ateliers ce qui pourrait s'expliquer du point de vue du Collège parce que c'est une première année d'implantation de la mesure, mais aussi à cause d'un manque d'information transmise aux élèves. Le Collège entend renforcer le suivi des mesures d'aide et de soutien aux étudiants éprouvant des difficultés et la Commission l'encourage en ce sens. Par ailleurs, les élèves interrogés lors de la visite ont souligné la disponibilité des professeurs du programme. La Commission considère que la disponibilité et l'encadrement offerts par l'ensemble de l'équipe enseignante du programme en constituent assurément un point fort.

L'adéquation des ressources humaines et matérielles

Le rapport du Collège décrit les pratiques d'évaluation et de perfectionnement et dresse le bilan des ressources humaines et matérielles affectées aux besoins du programme. Au plan des ressources matérielles, à la suite d'une demande des enseignants, le Collège a entrepris un projet de réaménagement du laboratoire de *Commercialisation de la mode* et l'agrandissement du local destiné aux élèves du programme. D'autres pistes d'action ont également été envisagées, notamment stabiliser l'équipe enseignante et accroître son développement professionnel. De plus, le rapport et la visite ont fait ressortir le besoin de renouvellement des ressources informatiques. Le plan d'action du Collège prévoit le développement du laboratoire pour le développement des compétences des élèves. La Commission incite le Collège à poursuivre ses efforts en vue de la mise en œuvre d'équipements appropriés.

La qualité de la gestion du programme

Le rapport d'autoévaluation identifie les structures et les mécanismes de gestion du programme et témoigne d'une approche programme bien implantée. À chaque année, le programme produit son plan de travail pour l'année suivante, plan qui s'insère dans le plan triennal du Collège, et le dépose à la Direction des études. À la fin de l'année scolaire correspondante, le programme évalue l'atteinte des objectifs proposés au plan de travail.

Par ailleurs, l'appréciation du climat de travail constituait l'un des objectifs de l'évaluation du programme. La Commission souligne que la démarche du Collège lui a permis de dresser un portrait réaliste du programme et d'identifier des pistes d'amélioration au plan des relations de travail et au plan pédagogique.

Plan d'action

Le Collège a produit un plan d'action qui reprend la plupart des points soulignés dans le rapport.

Le plan d'action précise les actions envisagées, les résultats attendus, les instances responsables et les échéances prévues. Selon l'échéancier de mise en œuvre, la majorité des actions devraient être complétées à la fin de l'année 2007.

La Commission estime que le plan d'action du Collège devrait permettre de corriger les situations identifiées.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Commercialisation de la mode* du Collège Laflèche est de qualité.

La qualité du programme *Commercialisation de la mode* repose en grande partie sur la pertinence du programme, sur sa cohérence, sur la valeur des méthodes pédagogiques et sur l'efficacité du programme.

Quelques améliorations pourraient être apportées à la mise en œuvre du programme. C'est pourquoi la Commission a formulé des suggestions relatives à la conformité des plans de cours aux exigences de sa PIEA, à l'appropriation de l'approche par compétences et aux modes d'évaluation qui en découlent, à l'information relative aux orientations du programme et à l'examen des causes d'abandon des élèves.

Par ailleurs, la Commission souligne que le plan d'action du Collège prend en compte la plupart des actions identifiées dans le rapport.

Le Collège a également évalué d'autres critères. La Commission souligne la disponibilité et l'encadrement offert par les enseignants et la qualité de la gestion du programme.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Commercialisation de la mode*, le Collège Laflèche souscrit à l'analyse faite par la Commission.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Nicole Lafleur, présidente